Par lettre du 14.3.1975 Me. Joseph GAUZIT me prècise que c'est le 5.7.1675 que VERDIER Antoine Marchand à Lacroix Barrez épousa sa très lointaine Grande Tante Catherine Cromières , et le 10 Avril 1.680 qu'il é ousa Françoise ROUQUETTE du Battut .

Oui ANTOINE VERDIER cut des enfants
J'ai en effet trouvé sur les Registres
Paroissiaux de St. Symphorien de Thénières
le mariage d'un Jean VERDIER fils d'Antoine
VERDIER et de Françoise ROUQUETTE du Battut
Ce Jean VERDIER se mariaé avec une fille
CABROL des Missous . Nota particulier :
Le Mariage cut lieu à VALCAYLES de l'autre
coté de la Truyère .

En 1975 je suis persuadé que Marie VERDIER épouse de Antoine HOUQUETTE les premiers de ce nom qui s'établirent à BESSE venaient de par là

En plus de Marchand Antoine VERDIER était : PROCUREUR DE LACROIX BARREZ ... Pour parler d'Antoine VERDIER et de Françoise ROUQUETTE du Battut , notons qu'à leur mariage deux MAYMIER Prètres furent témoins . Que d'autre part ce couple fut au moins parrain deux fois pour des baptèmes au BATTUT - le 51 May 1.682 à 19 7.9.1.683 ...

Monsieur Joseph GAUZIT suppose qu'Antoine VERDIER avait eù des enfants de son presier mariage avec Catherine Cromières car dit il : 5.4.1685: A cette date il fut établi un contrat de mariage pour Antoine VERDIER et Catherine Cromières. Les Notaires qui le rédigèrent étaient:

BROUZES de Montèric et DELPUECE de Lacroix Barrez.

Par lettre du 14.5.1973 Me. Joseph GAUZIT me prècise que c'est le 5.7.1675 que VERDIER Antoine Marchand à Lacroix Barrez Spousa sa très lointaine Grande Tante Catherine Cromières, et le 10 Avril 1.680 qu'il é cusa Françoise ROUGUETTE du Battut.

Oui ARTOINE VERDIER eût des enfants
J'ai en effet trouvé aur les Registres
Faroissiaux de St. Symphorien de Thénières
le mariage d'un Jean VERDIER fils d'Antoine
VERDIER et de Françoise ROUQUETTE du Battut
Ce Jean VERDIER se mariaé avec une fille
CABROL des Missous . Nota particulier :
Le Mariage eût lieu à VALCAYLES de l'autre
coté de la Truyère .

Sn 1975 je suis persuadé que Marie VERDIER épouse de Antoine ROUQUETTE les presiers de ce nom qui s'établirent à BESSE vensient de

en plus de Marchand Antoine VERDIER átait : PROCUREUR DE LACROIX BARREZ ...
Pour parler d'Antoine VERDIER et de Françoise ROUQUETTE du Battut , notons qu'à leur mariage deux MAYBIER Frètres furent témoins . que d'autre part ce couple fut au moins parrain deux fois pour des baptèmes au BATTUT - le 31 May 1.682 d le 7.9.1.603 ...

consieur Joseph GAUSIT suppose qu'Antoine VERBIER avait eù des enfants de son premier mariage avec Catherine Cromières car dit 11 :

suivant acte recu par DEPUECH - Notaire A Lacroix BARREZ le 28 Juin 1.688 il quittance conjointement avec MONTEIL Jean son oncle , la sonne de 114 livres payèe en LOUIS d'Or - argent et autre monnaie . golde de la dot de

Catherine CROMIERES . L'acte de quittance dont Mr. GAUZIT possède copi ie . fait état d'un autre paiement

effectué en 1.683 Et Mr. GAUNIT me dit :

Si Catherine Cromières - décédée avant le 10 Avril 1.680 - date du remariage de VERDIER Antoine . S'IL N'AVAIT PAS EU D'ENFANT , S'IL N'AVAIT PAS LAISSE D'ENFANTS . LE PAIEMENT DE LA DOT N'AURAIT PAS CONTINUE. ... D'autre part la quittance qu'il donne est cautionnée dans l'acte par son oncle JEAN MONTHIL , Celà suppose dit Me. CAUZIT : qu'il agissait en qualité de ses enfants mineurs nés de son pre mier mariage .

Sur une autre lettre en date du 28.2. 1973 Mr. GAUZIT de sa ferme écriture me signale encore : que le solde de la dot de Catherine Cromières fut versée par son beau frère ARMAN - Bourgeois à Monnés. (Actes de Juin 1.688 de DELFUECH & Brozes) Mr. GAUZIT dira encore : que c'est un siècle plus tard que la famille VERDIER devint Noble . Ceci par Charles du VERDIER de Marcillac - CHEVALIER DE Candère qui

s'ennoblit en acquerant cette terre de

BANHARS .

suivant acte rech par DEPUECH - Notaire à Lacroix BARREZ le 28 Juin 1.688 il quittance conjointement avec MORTEIL Jean son oncle, la somme de 114 livres payèe en LOUIS d'Or - argent et autre

monnaie, solde de la dot de Catherine CROMIERES. L'acte de quittance dont Mr. GAUDIT possède copi ie, fait état d'un autre paisment effectué en 1.603.

Si Catherine Cromières - décédée avant le 10 Avril 1.680 - date du remariage de VERDIER Antoine , S'IL N'AVAIT PAS EU D'ENFANT , S'IL N'AVAIT PAS LAISSE D'ENFANT , LE PAIEMENT DE LA DOT N'AURAIT PAS CONTINUE. ... D'autre part la quittance qu'il donne est cautionnée dans l'acte par son oncle JEAN MONTEIL . Celà suppose dit Me. CAUZIT : qu'il agissait en qualité de ses enfants mineurs née de son pre - mier mariage .

Sur une autre lettre en date du 28.2.

1973 Mr. GAUZIT de sa ferme écriture me signale encore : que le solde de la dot de Catherine Cromières fut versée par son beau frère ARMAN - Bourgeois à Monnés.

(Actes de Juin 1.688 de DELFUECH à Brozes)

Mr. GAUZIT dira encore : que c'est un siècle plus tard que la famille VERDIER devint Noble . Ceci par Charles du VERDIER de Marcillac - CHEVALIER DE Candèze qui s'ennoblit en acquèrant cette terre de BANHARS .

VITAL TARRAL et à Thérése DURANTON de la VAYSSE. Farrain : Pierre NOYER de Campouries . Marraine : Toinette FABRE de Bénaven dans la paroisse de St. Yves . Présents : armélésy DELPUECH Notaire Royal de Murole , et Prançois DAMOURS "Praticien " du présent lieu . (Registre de Campouriez)

4481